

GUIDE



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



D'UTILISATION DU LOGOTYPE

à destination des partenaires



SOMMAIRE

Introduction.....	P:04
Couleurs du logo.....	P:05
Construction, zone de protection.....	P:06
Utilisation du logo.....	P:07
Taille du logo	P:08
Positionnement du logo.....	P:09
Usage du nom officiel dans un texte.....	P:10



INTRODUCTION

Le Département des Bouches-du-Rhône soutient votre structure ou vos activités. Ce soutien doit être mentionné par l'intermédiaire de l'ensemble des outils et supports d'information et de communication dont vous disposez (print, signalétique, web...) dans le cadre de l'activité subventionnée ou soutenue par le Département.

L'utilisation du logotype requiert la stricte application des règles de reproduction décrites dans ce guide.

Il est souhaitable que chaque document à destination du grand public sur lequel est apposé le logotype soit transmis au Département (affiche, flyer, annonce, site internet...).

L'utilisation du logotype du Département des Bouches-du-Rhône doit s'effectuer uniquement pour la réalisation de supports de communication relatifs à une action ou un événement subventionné ou soutenu par le Département et dans le cadre du respect des lois de la République et de la laïcité.

Le logotype est protégé par le droit de Dessin et Modèles suivant le code de la propriété intellectuelle depuis son dépôt à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Quel que soit le cas d'espèce, le Département des Bouches-du-Rhône se réserve le droit d'approuver ou de désapprouver toute utilisation de son logotype pour assurer son utilisation correcte, conformément à l'éthique, à la morale et aux intérêts du Département.

Le Département des Bouches-du-Rhône se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation de son logotype à tout moment et sans préavis.

Pour toute autre utilisation du logotype du Département des Bouches-du-Rhône, veuillez à prendre contact avec la Direction de la Communication, de la Presse et des Evénements.

COULEURS DU LOGO



Pantone 286C

C : 100
M : 60
J : 0
N : 0

R : 0
V : 104
B : 176



Pantone 1795C

C : 10
M : 100
J : 100
N : 0

R : 216
V : 36
B : 47



Pantone 299C

C : 80
M : 20
J : 0
N : 0

R : 0
V : 159
B : 217



CONSTRUCTION, ZONE DE PROTECTION



CONSTRUCTION

Le respect de la construction et des couleurs garantit une homogénéité sur l'ensemble des supports.

Les éléments constituant le logotype du Département des Bouches-du-Rhône sont indissociables l'un de l'autre et son dessin est immuable.

ZONE DE PROTECTION

Un espace protégé autour du logotype a été défini. Aucun texte ou photo ne doit y figurer afin de préserver l'impact et la lisibilité du logotype. Cet espace doit être égal au " □ " du carré qui entoure le chiffre 13.

UTILISATION DU LOGO

Le logotype du Département des Bouches-du-Rhône doit être utilisé en priorité dans sa version quadrichronique sur un fond uni ou, si les contraintes techniques ne permettent pas une impression en quadrichronie, en version blanc ou en niveaux de gris.

SUR FONDS DE COULEURS



Ne jamais utiliser la dénomination en réserve blanche sur un fond clair.

EXCEPTIONS SUR FONDS PHOTOGRAPHIQUES



Ne jamais utiliser le logo en réserve blanche sur une photographie.



Ne jamais utiliser un cartouche derrière le logo.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



Déformer le logo de quelque manière que ce soit.



Apposer des nouveaux éléments au logo.



Modifier les couleurs

TAILLE DU LOGO



30mm
minimum

Afin de préserver la lisibilité du logotype, et dans le cas où une taille minimum doit être utilisée, celui-ci ne doit pas être utilisé à une taille inférieure à 30mm de largeur sur un document de format A6.

Sur des documents de format supérieur, il devra être utilisé homothétiquement.

La taille du logotype du Département des Bouches-du-Rhône doit être équivalente à celle des logos des autres partenaires dont la hauteur ne peut dépasser celle du logotype du Département des Bouches-du-Rhône.



POSITIONNEMENT DU LOGO



Le logotype du Département des Bouches-du-Rhône ne doit pas être dissocié des logos des autres partenaires. En association avec d'autres logos, il doit toujours être placé à droite.

Lorsque les logotypes d'autres collectivités sont présents, ils se positionnent par ordre décroissant.

Si le Département est le partenaire principal, le logotype devra bénéficier d'une mise en avant particulière.





USAGE DU NOM OFFICIEL DANS UN TEXTE

POUR DÉSIGNER LA COLLECTIVITÉ

Le Département des Bouches-du-Rhône
Majuscule Majuscule Majuscule

POUR DÉSIGNER L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Majuscule minuscule Majuscule Majuscule

POUR DÉSIGNER LE TERRITOIRE

Le département des Bouches-du-Rhône
minuscule Majuscule Majuscule

N.B.

Les titres des élus conservent la mention de l'Assemblée départementale.
Ex : Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.



OÙ TROUVER NOTRE LOGOTYPE ?

Direction de la Communication, de la Presse et des Evénements

Contact : secretariat.dircom@departement13.fr

En téléchargement sur le site [www. departement13.fr](http://www.departement13.fr) Rubrique "Le 13"